



### 3.1.1.1. Coûts totaux à la charge de l'assurance obligatoire des soins en Valais

## 3. Assurance-maladie > 3.1. Coûts AOS

### Date de mise à jour

04.05.10.

### Définition et méthode

Cet indicateur présente l'évolution des coûts de tous les fournisseurs de soins qui facturent des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en Valais, en millions de francs de 1996 à 2008. Puis, il montre l'évolution de ces coûts par habitant en Suisse et en Valais de 1997 à 2008. Il compare enfin les coûts par habitant du Valais aux autres cantons suisses pour l'année 2008.

Il s'agit de l'ensemble des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins, les détails par prestataires sont présentés dans d'autres indicateurs de ce chapitre.

Afin de pouvoir comparer les coûts engendrés par les Valaisans avec ceux des autres cantons suisses, ces données ont été divisées par la population assurée<sup>1</sup>.



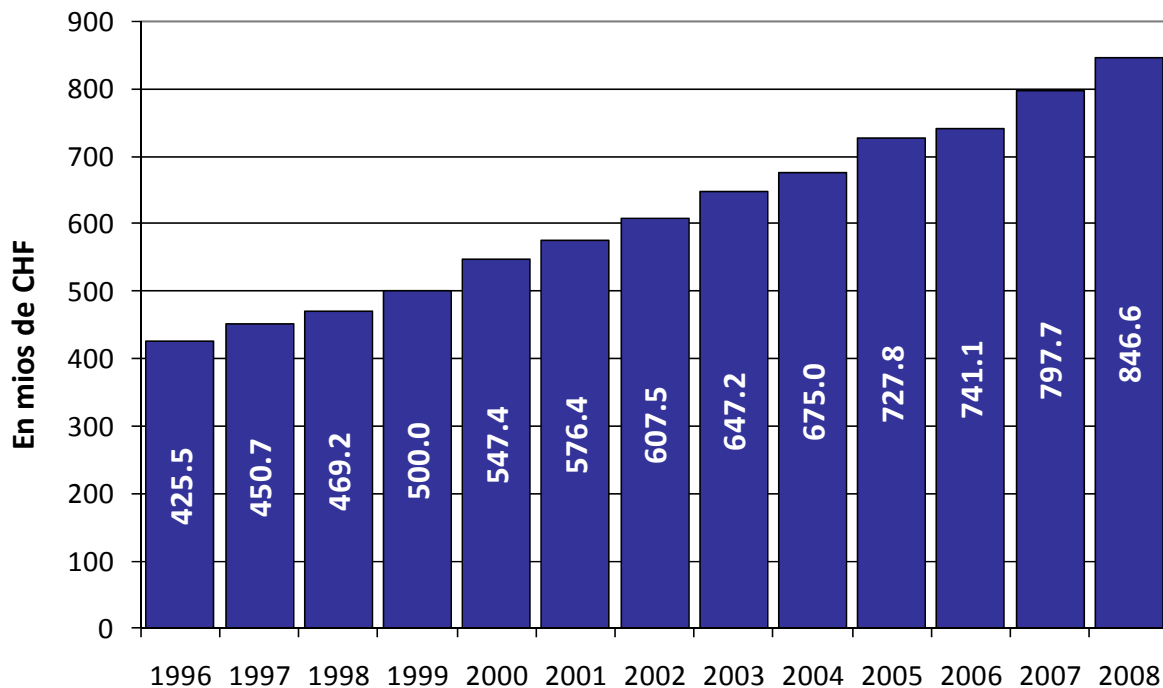


## Données et commentaires<sup>ii, iii</sup>

Evolution des coûts totaux valaisans à la charge de l'assurance obligatoire des soins, 1996-2008	
Année	En mios de CHF
1996	425.5
1997	450.7
1998	469.2
1999	500.0
2000	547.4
2001	576.4
2002	607.5
2003	647.2
2004	675.0
2005	727.8
2006	741.1
2007	797.7
2008	846.6

Source : santésuisse, 2009

Figure 1. Evolution des coûts totaux valaisans à la charge de l'assurance obligatoire des soins en millions de CHF, 1996-2008

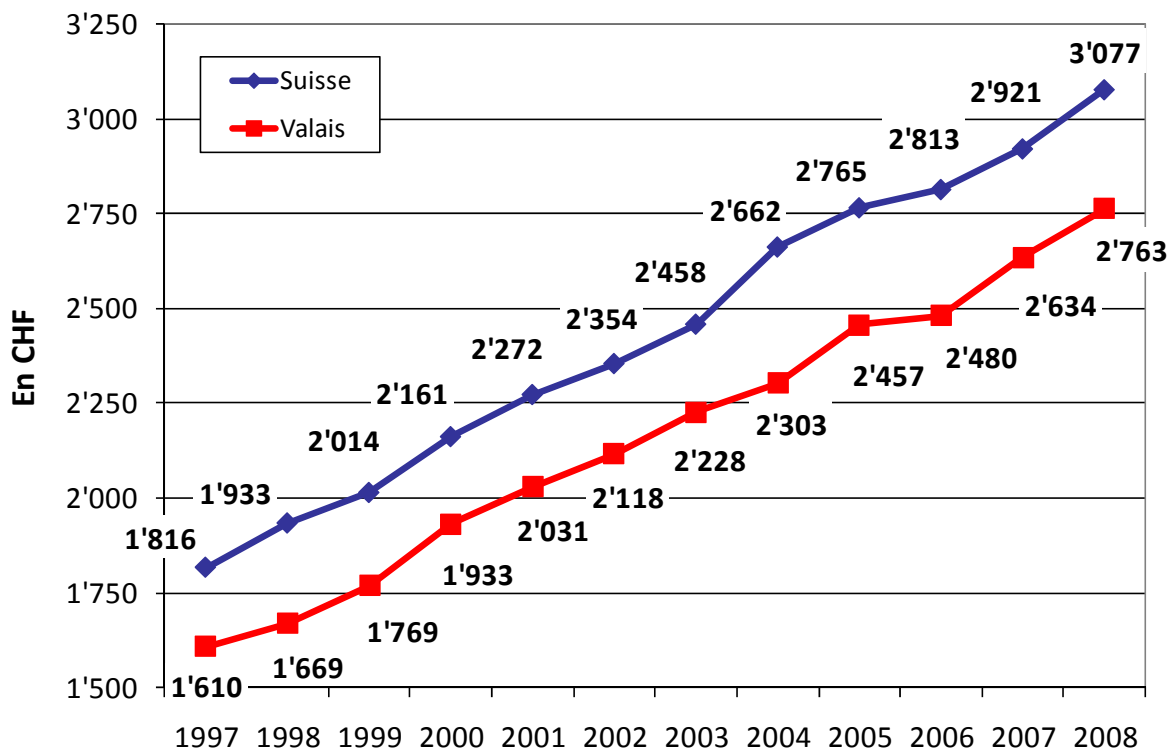




Evolution des coûts totaux de l'assurance obligatoire des soins, par habitant, en CHF, en Valais et en Suisse, 1997-2008		
Année	Suisse	Valais
1997	1'816.3	1'609.9
1998	1'933.0	1'669.0
1999	2'013.6	1'769.4
2000	2'161.1	1'933.0
2001	2'272.3	2'030.7
2002	2'354.1	2'117.5
2003	2'458.0	2'227.8
2004	2'661.7	2'302.6
2005	2'765.2	2'456.6
2006	2'813.4	2'479.8
2007	2'920.8	2'634.2
2008	3'077.0	2'763.0

Source : santésuisse, 2009

Figure 2. Evolution des coûts totaux de l'assurance obligatoire des soins, par habitant, en CHF, en Valais et en Suisse, 1997-2008



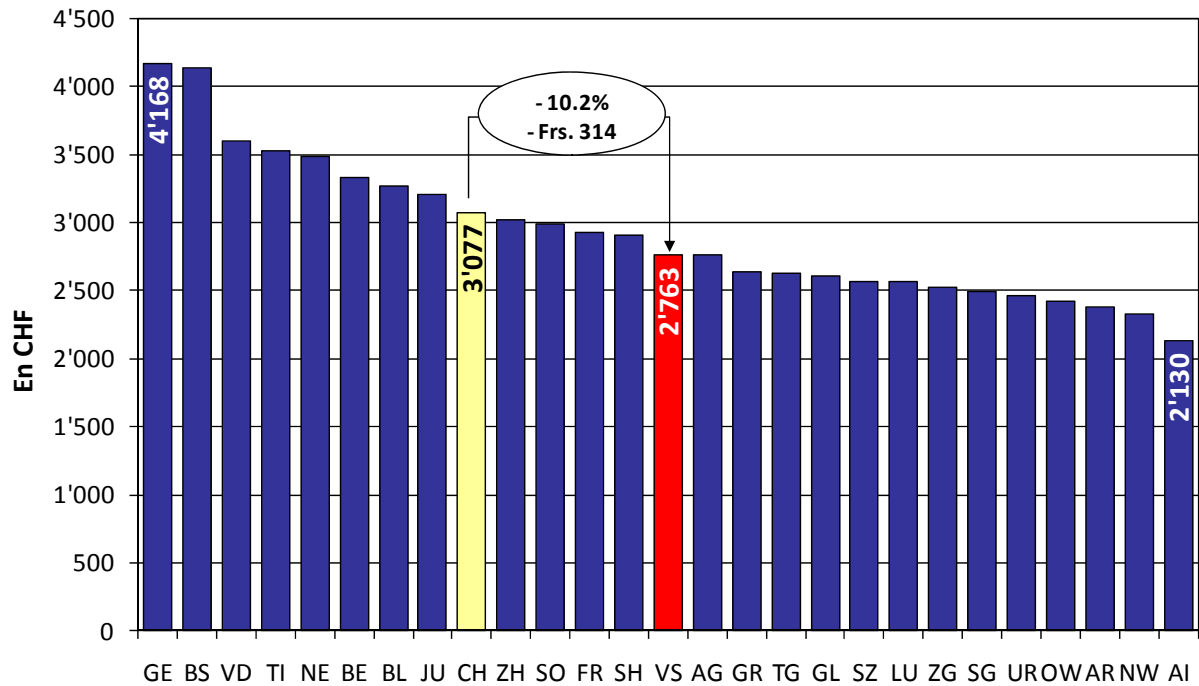


Coûts totaux à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en CHF, par canton et par habitant, 2008		
Canton	Coût par habitant	Indice (CH = 100)
GE	4'167.5	135.4
BS	4'135.0	134.4
VD	3'597.7	116.9
TI	3'526.6	114.6
NE	3'481.6	113.1
BE	3'332.2	108.3
BL	3'267.5	106.2
JU	3'204.2	104.1
CH	3'077.3	100.0
ZH	3'024.4	98.3
SO	2'990.9	97.2
FR	2'927.6	95.1
SH	2'909.7	94.6
<b>VS</b>	<b>2'762.9</b>	<b>89.8</b>
AG	2'758.9	89.7
GR	2'639.6	85.8
TG	2'626.6	85.4
GL	2'610.7	84.8
SZ	2'571.8	83.6
LU	2'568.2	83.5
ZG	2'530.5	82.2
SG	2'489.9	80.9
UR	2'465.2	80.1
OW	2'423.6	78.8
AR	2'385.7	77.5
NW	2'333.4	75.8
AI	2'130.5	69.2

Source : santésuisse, 2009



Figure 3. Coûts totaux à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en CHF, par canton et par habitant, 2008



De 1996 à 2008, les coûts totaux à la charge de l'assurance obligatoire des soins en Valais ont augmenté de 421.1 millions de francs, soit 99%.

Les coûts totaux par habitant à la charge de l'assurance obligatoire des soins en Valais sont de 10.2% inférieurs à la moyenne suisse en 2008. Entre 1997 et 2008, ils ont augmenté de 1'153 francs par habitant, en Valais, alors qu'ils ont augmenté de 1'260 francs par habitant en moyenne suisse.

Les réformes du système de santé menées par le canton du Valais et les tarifs raisonnables négociés par les prestataires de soins du canton (hôpitaux, EMS, CMS, médecins, etc.) avec les assureurs-maladie ont permis de maintenir les coûts valaisans à un niveau inférieur à la moyenne suisse (cf. Figure 3).

## Sources

Datenpool 2008, santésuisse, 2009.

Obligation de s'assurer, Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne, 2009, <http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/06377/index.html?lang=fr>.

<sup>i</sup> Selon la méthodologie de santésuisse. Selon l'OFSP, « Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de s'assurer. [...] Toute personne qui arrive en Suisse, pour y séjourner, doit s'assurer dans un délai de trois mois. Les parents bénéficient du même délai pour affilier leur nouveau-né. [...] ». Les personnes comprises dans cette définition correspondent à celles englobées dans la définition de la population résidente permanente (cf. indicateurs du chapitre 1.2.).

<sup>ii</sup> De 1997 à 2002, les statistiques ont été calculées selon les dates de facturation/paiement. Dès 2003, elles s'effectuent selon les dates de traitement.

<sup>iii</sup> Pour une meilleure lisibilité, les valeurs présentées sur les graphiques sont arrondies. Les différences et les pourcentages ont cependant été calculés à partir des valeurs réelles. Il peut en découler des différences.